SOIXANTE ET UNIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE Point 2 de l'ordre du jour provisoire

A61/2 Corr.1 24 avril 2008

Rapport du Conseil exécutif sur ses cent vingt et unième et cent vingt-deuxième sessions

RECTIFICATIF

Remplacer la première phrase du paragraphe 17 par le texte suivant :

17. Les membres ont examiné le point que plusieurs Etats Membres avaient proposé d'ajouter à l'ordre du jour – **suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé** – et ont décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =